

# FREIN 2000

## NETTOYANT DEGRAISSANT FREINS

### PROPRIETES

**FREIN 2000** a pour fonction le nettoyage et le dégraissage de vos freins, qu'ils soient à disque ou à tambour. Il décolle et dissout sans frotter les souillures grasses et les impuretés qui encrassent votre système de freins, dont les inévitables résidus de friction des garnitures de plaquettes ou de mâchoires.

La présentation en aérosol utilisable en toutes positions en fait un produit très facile d'utilisation.

**FREIN 2000** sèche rapidement à température ambiante. **FREIN 2000** ne laisse pas de résidu sur les pièces traitées.

**FREIN 2000** ne contient aucun solvant chloré, fluoré.

### CARACTERISTIQUES

- Aspect ----- liquide fluide
- Tension de surface ----- env. 20mN/m à 25°C.
- Vitesse d'évaporation ----- env. 2 (ether = 1).



### UTILISATIONS

Il est recommandé d'utiliser **FREIN 2000** régulièrement, notamment si vos conditions de circulation exposent fréquemment vos roues à des souillures de tous ordres. Le démontage d'une roue pour réparation ou changement d'un pneu sera l'occasion de vérifier la propreté de vos freins. Un remplacement de plaquettes ou de garnitures vous permettra de procéder préalablement à un nettoyage et dégraissage complets, en quelques minutes et à peu de frais.



### UTILISATEURS

**FREIN 2000** est à utiliser par les professionnels de l'automobile et de l'industrie.

### MODE D'EMPLOI

Tenir l'aérosol verticalement. Pulvériser directement sur les surfaces à traiter à une distance de 5cm à 25 cm et laisser agir jusqu'à évaporation complète.

Renouveler l'opération si nécessaire.

Peut également être pulvérisé sur un chiffon juste avant son passage.

Un essai préalable avant utilisation est nécessaire.

### CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Produit dangereux, respectez les conditions d'emploi.

Consulter la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande.

### CONFORMITE A LA LEGISLATION

Préparation en conformité au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.